



# La préparation estivale au CRFPA : un choix déterminant !

**Conseils pratiques** publié le **07/06/2019**, vu **10908 fois**, Auteur : [Mikaël Benillouche](#)

**Comment préparer son CRFPA durant l'été ? Si pour certains, il est possible de réussir en se préparant tout seul, pour d'autres, le recours à une Prépa publique ou privée est nécessaire...**

Dans 3 mois débutera l'examen d'entrée au CRFPA ! Certains étudiants attendent cela depuis le début de leur cursus en droit, pour d'autres, il s'agit d'un choix d'opportunité.

Depuis 2017, l'examen est national mais nécessite une inscription dans un IEJ pour tenter sa chance. Les corrections sont donc nationales, mais il demeure ici ou là quelques petites spécificités d'un IEJ à l'autre.

Pour de nombreuses universités, les cours à l'IEJ sont sur le point de se terminer et nombreux sont les étudiants qui s'interrogent sur la meilleure façon d'optimiser leurs chances pour réussir.

En 20 ans de préparation de cet examen et une année d'un tour de France où j'ai animé plusieurs conférences (Aix, Lille, Paris, Toulouse et Bordeaux), je sais à quel point ce choix est déterminant et aussi comme il est faussé par des avis pas toujours si éclairés que cela...

## **Question 1 : faut-il faire le choix d'une Prépa ?**

C'est LA grande question, celle que tout le monde pose. La réponse varie. A l'issue de votre cursus, vous devez vous connaître. Avez-vous pu assister aux cours de l'IEJ ? Vous sentez-vous bien préparé ? Saurez-vous organiser vos révisions pendant l'été ? Si vous pouvez répondre par la positive à ces trois questions, inutile de faire une Prépa, dans le cas contraire, elle est davantage conseillée.

Or, l'une des difficultés vient souvent des retours que l'on a sur les Prépas. A l'IEJ, il est de coutume de critiquer les Prépas privées (souvent pour favoriser la Prépa abritée ou liée à l'IEJ d'ailleurs). Plus encore, il n'est pas peu fréquent de voir des enseignants critiquer les Prépas à la fac, puis y travailler l'été... Sur les réseaux, on trouve des étudiants qui se vantent d'avoir réussi sans aucune préparation. Etant très présent sur les réseaux, je peux vous affirmer que certains ont la mémoire courte. Pourtant, il n'y a pas de honte à faire une Prépa. Le mieux, c'est certainement d'aller sur le site des différentes structures, de les contacter, de demander quels seront vos enseignants, voire même de demander à assister à un cours ou à avoir un extrait de fascicule. Vous saurez où vous mettez les pieds !

## **Question 2 : quelle Prépa choisir ?**

Pour mettre le lecteur de ce billet à l'aise, je tiens à rappeler que je suis Directeur des Etudes de Sup Barreau, alors oui mon point de vue n'est pas nécessairement objectif quoique...je suis également Maître de conférences...

Il faut choisir la bonne Prépa...pour vous ! S'agissant des Prépas publiques, on avance souvent l'argument que ce sont les enseignants qui y oeuvrent qui corrigeront les copies et se souviendront de votre écriture. Il n'en est rien, ce serait d'ailleurs peu légal. Faites aussi attention, un universitaire, si prestigieux soit-il n'est pas toujours la personne la plus à même à préparer à un examen pratique. Il risque à avoir tendance à délivrer des enseignements trop théoriques, évoquant des propositions de réforme ou encore des données historiques sans grand intérêt pour l'examen.

Pour ce qui est des Prépas privées, vous disposez d'un large choix. Là encore, il faut se renseigner le modèle pédagogique de la Prépa. Il faut que celle-ci vous aide et vous porte, non pas qu'elle vous stresse et vous perde ! Plus encore, la Prépa du voisin n'est pas nécessairement bonne pour vous. Suivre un cours en amphi peut rassurer certains, tandis que d'autres privilégieront un cours plus interactif en petit comité pour pouvoir échanger avec son enseignant. Dans ce dernier cas, il faut tout de même s'assurer que la Prépa est sérieuse. A ce titre, il est possible de relever un abus de langage. Beaucoup d'enseignants de structures privées se font appeler, sur les sites des Prépas ou les supports proposés par celles-ci "professeur". Ils usurpent allègrement ce titre, sans avoir été agrégé, sans même souvent avoir un doctorat... . Bref, ce vocable renvoie à des réalités bien diverses.

### **Question 3 : que faire quand on n'a pas les moyens de se payer une Prépa ?**

Cette question est fréquente et déroutante. Certaines Prépas dont Sup Barreau proposent à des étudiants de gérer des listes de réduction, cela peut réduire le coût, voire même bénéficier de la gratuité. De même, Sup Barreau a fait gagner sa place en Prépa lors de plusieurs concours, comme au Combat des Légendes organisé à l'EFB le 24 janvier dernier ou encore le Prix Etudiant de l'article juridique insolite <https://www.curiositesjuridiques.fr/pelaji/> récompensant ainsi le mérite. Cela permet également de détecter de jeunes talents...

De plus, il est logique d'être exigeant lorsque l'on paie une Prépa. renseignez-vous sur les prestations proposées : les supports de cours, les exercices, les heures de cours dispensées, l'encadrement... Il faut donc s'interroger sur l'adéquation entre les frais et la qualité de la formation suivie. Inciter les étudiants à ne pas faire de Prépa est un point de vue dogmatique. En effet, renforcer ses chances pour préparer l'examen permet parfois à l'étudiant de gagner une année de préparation, ce qui n'est pas négligeable.

Plus encore, il existe des listes de réduction, ainsi que des tarifs spéciaux pour les boursiers. Il suffit de se renseigner auprès de la Prépa.

En effet, une Prépa offre un cadre de travail et finalement pallie une lacune de l'Université dont les portes sont désespérément fermées au moment le plus important pour préparer l'examen...l'été...